BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI N° 009-2014/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 11 NOVEMBRE 2013 AU KOWEIT ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT AU PROFIT DU FONDS D'APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (FAPE)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 10 avril 2014
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit au profit du Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 10 avril 2014.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Salam DERME